

l'occasion de faire, en comité, l'examen détaillé qui, à mon avis, est nécessaire dans l'intérêt public. J'estime que les comités parlementaires et les dirigeants de la société peuvent y gagner à des contacts directs.

Le 26 juillet 1955, il y a un an, en réponse à des demandes réitérées de l'opposition, le ministre du Revenu national a annoncé que le Gouvernement se proposait d'établir une commission royale chargée de faire la revue du programme général de radiodiffusion et de télévision. La commission n'a été effectivement désignée et établie par le Gouvernement que le 2 décembre; ses séances publiques n'ont commencé qu'en avril dernier. J'ai déjà qualifié de regrettable le retard apporté à l'établissement de cet organisme et à l'exécution de son important travail. Je ne m'arrêterai pas aux séances de cet organisme, me contentant de faire remarquer que nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport de cette commission royale. Au cours de ses observations, le ministre a dit que le rapport sera probablement prêt à la prochaine session et que nous pourrons l'étudier ici. J'espère que la Chambre pourra engager un débat fructueux sur ce document et sur les vœux qui seront formulés.

D'ici là, qu'on me permette de répéter,—je le fais brièvement dans les circonstances,—que la loyale opposition de Sa Majesté désire réitérer les vœux qu'elle a déjà maintes fois exprimés en cette Chambre à l'égard de l'établissement d'un tribunal indépendant de régie, chargé de régler, dans l'intérêt public, toutes les formes de radiodiffusions au Canada. Sans les répéter, je réitère les vœux que nous avons exprimés au cours du débat du 26 juillet 1955 (pages 7,120 et suivantes du *hansard*).

De même, nos vœux, à l'égard de la délivrance de permis à des postes de télévision, sont les mêmes que celles que nous avons exprimées l'an dernier à la même date. Nous déplorons cette politique de monopole local dans le domaine de la télévision. Nous pensons qu'elle a retardé l'évolution de la télévision canadienne et a privé les postes de télévision et de Radio-Canada et des entreprises privées des avantages et du stimulant de la concurrence canadienne. Nous savons tous que la concurrence des États-Unis a continué à se faire sentir tout le long de la frontière canadienne.

Nous qui siégeons dans l'opposition officielle ne sommes pas les seuls de cette opinion. Le 26 septembre 1954 s'est tenue à Vineland une conférence de l'Association des jeunes libéraux de l'Ontario. Un compte rendu de cette conférence a été publié dans

[M. Fleming.]

le *Globe and Mail* du 27 septembre de cette année-là. En voici un extrait:

Les jeunes libéraux de l'Ontario ont invité le gouvernement fédéral à reviser sa politique sur la télévision et à permettre l'établissement de stations privées de TV dans les villes actuellement réservées au monopole de Radio-Canada.

Au cours du débat sur la TV, l'un des plus animés de cette convention annuelle de trois jours, Ben Nobleman, de Toronto-Spadina, a soutenu que le grand nombre d'incapables qui occupent des postes importants à la division de la télévision de Radio-Canada la menaient à sa perte. Le régime actuel de monopole devrait cesser, et, a-t-il dit, un bon nettoyage s'impose pour éliminer les éléments indésirables.

Dans ce cas, le parti libéral prouverait qu'il croit à la libre entreprise, a affirmé M. Nobleman. Il y a de la concurrence dans les domaines de la radio et du journalisme, et il faudrait l'étendre à la télévision qui a eu le temps de faire ses preuves.

Keith Davey, de Toronto-Eglinton, a dit que le monopole de Radio-Canada dans certaines villes était "plutôt vicieux". Il a accusé Radio-Canada d'être demeuré endormi aux commandes lors de la traversée du lac Ontario par Marilyn Bell.

Une résolution demandant un changement de politique a été adoptée après un vote à main levée.

A simple titre d'exemple, je pourrais faire remarquer que Radio-Canada a récemment transféré du canal 9 au canal 6 sa station CBLT de Toronto, ce qui permet à un plus grand nombre de téléspectateurs de prendre cette station. Toutefois, ce transfert laisse le canal inoccupé exposé à être pris par une station des États-Unis. Le changement de l'antenne au haut de la tour de Toronto a été dispendieux, se montant à \$190,000. Mais je signale que le canal est vacant; c'est regrettable, à mon avis, car certains essaient depuis des années d'obtenir un permis pour occuper ce canal et desservir la région. La concurrence faite par plusieurs stations des États-Unis dans la région en cause est très vive et je pense qu'il est temps de permettre quelque concurrence au Canada. Je déclare donc que nous réaffirmons les vœux que nous avons toujours exprimés pour nous opposer à la politique ministérielle qui permet le monopole local à la télévision.

Je veux dire un mot du fonctionnement financier de la Société Radio-Canada en fonction du rapport qu'on a distribué il y a quelques jours seulement. J'ai mentionné que dans ces divers postes des prévisions budgétaires, Radio-Canada demande au parlement de prévoir 35½ millions pour ses services au pays. C'est un montant record qu'ait jamais prévu le parlement en une année donnée.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1956,—j'examine ici les opérations de l'an dernier,—Radio-Canada a accusé un excédent de revenu sur les dépenses avant de pourvoir à la dépréciation de \$282,062 pour la radio et de \$87,828 pour la télévision, soit un total de \$369,890. Dans le rapport, la déduction usuelle est faite à titre de prévision